

FICHE DE POSTE

Année 2022/2023

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	CASNAV DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Formateur CASNAV
	DEFINITION DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1 ^{er} septembre 2022: un formateur ou une formatrice à temps-plein .
	PLACE DU POSTE	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle de la coordinatrice académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés(EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs(EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire.
	MISSIONS	Sous l'autorité du coordonnateur académique, mise en œuvre des axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés(EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs(EFIV) : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement et conseil aux enseignants selon les modalités définies par le CASNAV, - conduite des actions de formation initiale ou continue, - production de ressources et outils pédagogiques à destination des enseignants (notamment aux fins de publication et diffusion) - remontée des données de terrain pour le suivi de la relation avec les partenaires institutionnels et associatifs, - évaluation diagnostique de positionnement des jeunes allophones de plus de 16 ans, - participation à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF scolaire - contribution à la collecte des données statistiques de l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) de la DEPP,
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des publics EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), EFIV (élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs), et les problématiques actuelles, - connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, - bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, de la formation d'adultes, - volonté d'implication personnelle, disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements au sein de l'académie, principalement dans les Bouches-du-Rhône), - sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...) - aptitudes à la formalisation de projets, à la production de bilans - Capacité à organiser et gérer plusieurs dossiers en parallèle. <p>De plus, le CAFIMPF, une expérience dans le second degré, la maîtrise de l'anglais et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.</p> <p>La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, - loyauté vis à vis de l'institution.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.
	NOMINATION	La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Elle est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.
	REGIME ADMINISTRATIF	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification : 27 points de NBI Indemnité de conseiller pédagogique Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante/Monsieur le responsable académique du CASNAV , 28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE. Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr). La date limite de réception des candidatures est fixée au 31 juillet 2022 . Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien après le 25 août 2022.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).